

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 du mois Prairial,

Ère vulgaire.

Vendredi 6 Juin 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuilles qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTAIGNE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux fois par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Francfort, le 8 mai.

Si l'ignorance & la paresse des peuples ont été, comme l'a dit un profond politique, les sources générales & communes du despotisme qui a si long-temps pesé sur l'Univers, il n'est pas étonnant que l'énergie du courage & la puissance des lumières d'une grande nation tarissent par-tout ces sources impures de toutes les calamités humaines. Les partisans de Pitt ont beau calomnier les révolutions d'Amérique & de France, Pitt lui-même essaye en vain de les entraver par tous les moyens de corruption que l'or de Carthage met à sa disposition; cet or s'épuise, l'injustice qu'il favorise s'use aussi, & la justice éternelle s'avance majestueusement pour détruire les illusions du mensonge & du despotisme. La vérité apprend aux peuples que la liberté est le premier des biens, & déjà une lutte inégale est ouverte entre une poignée de despotes & toute l'espèce humaine. De Pétersbourg à Lisbonne, & de Londres à Naples, il n'y a pas un tyran qui ne frémissse de l'issue qu'elle doit avoir. Déjà les despotes à couronne appellent à leur aide personnelle les esclaves qui les entourent, & ceux qui méprisent ces esclaves en empruntent d'étrangers pour se mettre en sûreté contre les atteintes de la liberté; mais que font-ils ces insensés? ils ne font que changer de gardes, & leur chute n'est pas moins prochaine. Georges compte en vain sur des Hessois, Pie sur des Anglois, Victor sur des Autrichiens, & Charles sur des Portugais ou sur des émigrés; c'est leur despotisme que la liberté attaque; & s'ils ont attaché ce despotisme à leur couronne, ils perdront à-la-fois l'une & l'autre. Cet oracle est plus sûr....

A N G L E T È R R E.

De Londres, le 19 mai.

Les séances du 16 & du 17 de ce mois de la chambre des communes, prouvent invinciblement au peuple anglois que la terreur de Pitt, pour tout projet de réforme parlementaire,

étoit portée à son comble, & qu'il a inoculé, avec un succès prodigieux, cette terreur à la très-grande majorité des représentans ostensibles de la nation & virtuels de son despotisme: c'étoit un coup de partie pour le ministère que d'enlever à la hussarde les deux décisions qu'il a obtenues avec une célérité & adresse vraiment royales. La réflexion ou même la discussion réfléchie de la suspension du fameux bill d'*habeas corpus*, eût pu amener un résultat favorable à la liberté publique; il a donc fallu emporter de haute lutte, & par deux moyens tout-puissans, ce point essentiel: ces deux moyens ont été la terreur & la corruption; par la terreur, Pitt a obtenu les suffrages des timides, & par la corruption, ceux des autres.

Pitt a donc commencé par établir en bloc le danger que couroit la représentation actuelle, s'il n'étoit investi sur-le-champ d'une puissance sans bornes pour écraser la faction qui le menaçait. On auroit pu lui demander de dévoiler les principaux griefs contre cette prétendue faction, dont la destruction alloit nécessiter des mesures si violentes & si despotiques; il a prévu cette demande en déclarant que les principaux faits devoient demeurer encore enveloppés du voile du mystère, afin que les coupables ne pussent échapper à leur juste punition, & cette ruse tyrannique a fait un prodigieux effet sur la multitude parlementaire.

En vain Fox a objecté que les sociétés populaires existent depuis deux ans; que leurs vœux pour une réforme parlementaire ont été connus & publics; que toutes leurs démarches ont été consignées dans toutes les gazettes; que si celles de ces démarches sur lesquelles on veut déchaîner tout-à-coup une dictature secrète sont véritablement criminelles, les ministres sont coupables en effet de ne les pas avoir fait réprimer plutôt par le parlement, & que dans le cas contraire rien ne milite en faveur du renversement subit des loix constitutionnelles du gouvernement.

Fox a ensuite démontré, par des exemples tirés de l'histoire, que les sociétés populaires n'ont rien d'illégal. On a refusé à leurs membres le caractère de délégués du peuple; mais le parlement a toujours reçu leurs pétitions. De là, Fox est passé au tableau des choses bien autrement allarguan-

tes, telles que les vexations particulières exercées en Ecosse, & tant de châtimens arbitraires qui, s'ils continuoient, détruiraient toute espèce de liberté.

Les ministres, dit-on, n'abusent pas de l'autorité qu'ils demandent, continue Fox. Pour moi, je ne suis pas tranquille, je le confesse. Tout homme qui, comme moi, détecte la guerre actuelle, & qui ose le dire, va donc être à la merci des ministres. S'il falloit opter entre vivre sous un tel gouvernement ou voir le pays se soulever, il n'y auroit pas à hésiter. Oui, le remède que l'on propose est cent fois pire que le mal. Quoi! nous renoncions à la plus belle, à la plus essentielle partie de notre constitution. Si cela arrive, on pourra dire : la constitution angloise n'est plus.

Fox établit ensuite qu'il n'y a aucune parité entre les circonstances actuelles & celles qui ont fourni des exemples de ce qu'on propose. Cela s'est pratiqué sous le roi Guillaume & pendant les années 1715 & 1745; mais quel rapport entre le tems du roi Guillaume & le tems actuel, entre les époques citées & l'époque actuelle? Y a-t-il, comme alors, dans le royaume une armée pour soutenir les prétentions d'un prince papiste? Y a-t-il des divisions dans le peuple, comme il y en avoit alors au sujet des droits de la maison de Hanovre? Rien de tout cela; des individus paisibles & désarmés demandent une réforme dans le parlement, & voilà tout. Oubliant la chambre, si elle adhère aux mesures proposées, trahira ses devoirs & la constitution. Les dangers, en supposant qu'ils existent, ne sont rien au prix des sacrifices qu'on demande.

Fox finit en disant que la motion faite est tellement affligeante, qu'il croiroit trahir ses commettans & le public, s'il ne s'opposoit de tous ses moyens à des mesures qui tendent à livrer à la merci des ministres la liberté de chaque individu du royaume.

Rien de plus logique, rien de plus pressant que ce discours de Fox : en bien, après quelques débats, la motion de Pitt est passée à la majorité de 200 voix contre 39.

Le lendemain 17, il restoit une ressource contre la dictature ministérielle proposée; c'étoit celle de l'ajournement : Pitt étoit si sûr d'y échapper qu'il n'a pas même paru à la séance, & l'ajournement a été rejeté à la majorité de 161 voix contre 37.

De sorte que quel que soit l'événement de la guerre que voilà déclarée à la liberté britannique, ce sera le parlement & non le ministre qui en sera garant envers la nation. Les partisans de Pitt font observer que les mesures dictatoriales qui viennent d'être adoptées seront d'une durée circonscrite par le besoin qu'on en aura. Mais, répondent les antagonistes, le ministre qui a fait adopter ces mesures en aura long tems besoin; car la soif du despotisme est comme celle de l'hydropisie; elle ne s'éteint que par la mort du despote & de l'hydropique.

Le gouvernement ne donne aucune nouvelle du dehors. On attend avec une impatience mêlée d'inquiétude des détails de l'armée alliée du Nord.

Les banqueroutes, les vols, les assassinats, fruits d'une mauvaise administration, se multiplient en raison directe des progrès que fait la tyrannie : les prisons regorgent de criminels & de malheureux débiteurs; la crainte, qui plane sur l'Angleterre, a rache le numéraire à la circulation; les objets de première nécessité sont à un si haut prix, que le peuple ne peut y atteindre; enfin nos maux sont si grands, que le désespoir peut faire ce qu'auroit dû déjà entreprendre l'amour de la liberté : l'instinct de l'égalité paroît effacé dans la masse

du peuple anglais; mais les persécutions particulières, les calamités publiques, rappelleront peut-être quelques jours dans toutes les âmes généreuses de la Grande-Bretagne ces maximes sacrées de Locke :

« Il réside dans le peuple un pouvoir suprême de changer ou de dissoudre la législature, quand il trouve que l'acte des législateurs est contraire au dépôt confié : car, lorsqu'on abuse d'un pareil dépôt, il y a forfaiture, & il retourne naturellement à ceux qui l'ont confié. » C'est le langage de la nature; c'est l'application de cette maxime qui peut seule rendre tous les peuples à une liberté durable.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 17 prairial

M. Guiller de Nonac, âgé de 45 ans, née à Cléreau-Neuf, dép. d'Eure & Loire, femme de Guiller, à Choisy-sur-Seine;

J. A. Merand, âgé de 60 ans, né à Nécluse, départ. de Puy-de-Dôme, curé constitutionnel de la Mailleraye, départ. de la Sarthe;

L. H. Villeneuve Trans, âgé de 54 ans, né à Marseille, ex noble, colonel du régiment ci-devant Royal-Rouffillon, rue Vivienne;

J. Daigne, âgé de 32 ans, né à Passy, département de Mont-Blanc, domestique du ci-devant duc de Luxembourg, rue Martin;

P. Mezeray, âgé de 45 ans, né à Montargis, employé aux domaines nationaux;

M. M. Perrier, veuve Fontenay, âgée de 57 ans, née à Villiers, département de l'Orne, ex-noble, à Vincennes près Paris;

Convaincus de conspirations contre le peuple, en tenant des propos tendans au rétablissement de la royauté, en employant différentes manœuvres pour opérer une famine & allarmer les citoyens sur les subsistances, en formant des trames & complots dans les maisons d'arrêt, pour former les détenus à la rébellion & à l'insurrection, ont été condamnés à la peine de mort.

A. T. Guiller de Nonac, âgé de 85 ans, natif de Paris, ex-noble, ex-secrétaire du tyran, vivant de son bien, Choisy;

J. N. F. Lebon, âgé de 29 ans, né à Rouen, département de la Seine-Inférieure, receveur de l'enregistrement, domicilié à Choisy;

A. F. Guiller, âgée de 17 ans, née à Choisy, femme Lebon;

F. Desoux, âgée de 27 ans, née à Lery, département de la Côte-d'Or, femme de C. Mentry, cuisinière, chez A. Guiller;

R. Bouj-reau, âgée de 60 ans, née à Dijon, femme de chambre de Guiller;

A. Hachin, âgé de 67 ans, né à Gratibe, départ. de Somme, cocher chez Roufféau, à Choisy;

C. Dupré, âgée de 55 ans, née à Abbeville, femme d'Hachin, portière de Guiller;

N. Malmot, âgé de 49 ans, né à Paris, imprimeur de taille douce;

E. Rolland Roger Lefaut, âgé de 44 ans, né à Chaulons, blanchisseur de linon, encloué au Temple;

Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté, excepté Rolland Roger Lefaut, qui étoit déjà détenu pour autre cause.

J. B. J. Hampie, âgé de 58 ans, natif de Lille, hussard au 10^e régiment;

J. Hinner, âgé de 28 ans, natif de Lille, hussard au même régiment;

Accusés de provocations au rétablissement de la royauté, ont été acquittés : ils seroient provisoirement détenus, jusqu'à ce qu'il ait été statué à leur égard ce que de droit.

F. Labrosse, âgé de 50 ans;

M. A. Marchandon, âgé de 22 ans, couturière;

M. Lardau, âgée de 26 ans, native de Pouligny, femme de Doucet, maçon;

M. Perrot, âgée de 58 ans, femme de Laroche, maçon;

L. Dange, dit Blois, âgé de 50 ans, ferrurier;

F. A. Perly, âgé de 31 ans, né à Issoudun, menuisier;

J. Lebault, âgé de 24 ans, né à Issoudun, voiturier;

Accusés de propos fanatiques & contre-révolutionnaires, par suite desquels des atropemens se seroient introduits dans un temple, y auroient renversé & mutilé la statue de la liberté, ont été acquittés; ils seront détenus comme suspects.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Prieur).

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, à leurs collègues, membres du comité de salut public.

A Collioure, le 9 prairial, l'an deuxième de la république française, une & indivisible.

Citoyens collègues, nous avons juré, au nom de l'armée des Pyrénées-Orientales, que dans peu le sol de la liberté seroit purgé, le peuple français vengé, & la république reconnue; organes de nos frères d'armes, c'est au milieu des plus brillans succès que nous vous annonçons qu'ils remplissent leurs sermens.

Les journées à jamais mémorables des 11 & 12 floréal avoient immortalisé l'armée des Pyrénées-Orientales & préparé l'évacuation de cette partie de notre territoire. Le courage infatigable de nos frères d'armes, leur confiance dans les travaux, l'ardeur avec laquelle ils ont vaincu tous les obstacles que la nature leur opposoit à travers des montagnes inaccessibles, ont forcé l'Espagnol à la capitulation la plus honorable pour le nom français.

D'après la rapidité des succès de l'Espagnol dans le pays que nous occupons aujourd'hui, la gloire de l'armée des Pyrénées-Orientales, les droits qu'elle a à la reconnaissance nationale, exigent quelques détails sur les difficultés qu'il a fallu surmonter. La trahison livra en un seul jour, aux satellites du despotisme, tout ce que des troupes victorieuses, des soldats républicains ont pu reconquérir qu'avec des peines & des fatigues incroyables. Le fort Saint-Elme, placé sur un rocher escarpé de toutes parts, revêtu de murailles très-élevées, & entouré d'un large fossé, ne pouvoit être battu que d'un seul côté. Sa position, qui commande Collioure & le Port-Vendre, rendoit sa prise absolument nécessaire, avant de songer à la conquête de ces deux dernières places. Pour y parvenir, il falloit de la grosse artillerie; le génie de la liberté a pu seul vaincre les obstacles qui s'opposoient au transport des bouchettes à feu. Il n'existoit d'autre route à travers les Pyrénées qu'un sentier qu'un homme à pied suivoit difficilement. Ouvrir en peu de jours un chemin de deux lieues & demie, traîner à bras des pièces de 24 & des mortiers de 12 pouces, transporter les bombes & les boulets; tels sont les prodiges qu'a enfanté l'amour de la patrie, &

dont nos frères d'armes se faisoient un jeu: les pièces marchoient aux cris de vive la république! Le jour & la nuit étoient également employés à ces travaux glorieux.

C'est ainsi qu'en peu de tems, les soldats de la république sont parvenus à vaincre la nature & à triompher de tous les obstacles que des barrières presque insurmontables mettoient à la défaite des Espagnols. A peine les premières batteries dressées, l'on a commencé à battre le fort; en peu de jours plusieurs pièces ont été mises hors de service par la vivacité du feu; elles ont été remplacées par de nouvelles, & toujours par les mêmes moyens. Tandis qu'une partie de la gauche de l'armée s'occupoit ainsi à réduire le fort Saint-Elme, le reste bivouaquant sur les plus hautes montagnes, gardoit tous les cols par où l'ennemi auroit pu s'évader, & supportoit avec une confiance digne des républicains, les inclemences du tems qui, quoique dans la belle saison, étoit très-froid & très-pluvieux.

C'est après le feu le plus vif & le plus meurtrier, au moment où le fort Saint-Elme n'étoit plus qu'un monceau de ruines, que l'Espagnol, le voyant à la veille d'être emporté par un assaut inévitable, prit le parti de se retirer pendant la nuit du 6 au 7; il a évacué la même nuit Port-Vendre. Il lui restoit encore Collioure, entouré de bonnes fortifications, défendu par quatre forts & protégé par deux redoutes, presque inexpugnables, situées à Puis-Oriol: c'est avec de semblables moyens, défendu par une armée de 7000 hommes, qu'il a signé la capitulation, que nous avons donnée hier.

P. S. Nous venons à l'instant de voir, aux termes de la capitulation, 7 mille esclaves déposer leurs armes aux pieds des républicains, & prêter le serment de ne plus servir de cette guerre contre la France. Nous aurions désiré que le peuple français tout entier eût été rassemblé sur les montagnes environnantes, pour jouir d'un triomphe que ses désastres n'adressent qu'à lui, au véritable souverain. La commune de Bagnouls-la-Mezo, cette commune intéressante par son courage guerrier, par ses malheurs, & par son républicanisme, avoit été choisie pour être le théâtre de cette scène imposante, qui honotera à jamais le nom français. Sans doute que la convention nationale désirera que les habitans de Bagnouls-la-Mezo & de Collioure ont bien mérité de la patrie. Lors de la trahison des généraux sur cette frontière, ces braves républicains, livrés à leurs propres forces, combattant avec une opiniâtreté spartiate pour défendre le col de Bagnouls. Voici la réponse sublime que le maire de cette commune fit aux Espagnols qui, en le sommant de se rendre, lui promettoient des sommes immenses: *Les républicains ne se rendent jamais, ils savent mourir*, dit-il, & aussitôt il ramena au combat le petit nombre des fidèles amis de la liberté.

Les femmes & les petits enfans portoient à leurs peres les provisions & les cartouches dans leurs tabliers & leurs bonnets, à travers les rochers & sous le feu de l'ennemi. Une partie de ces héros agricoles resta sur le champ de la gloire; une autre partie, qui s'étoit réfugiée dans l'intérieur, sert aujourd'hui d'éclaireurs à cette armée; & une centaine de vieillards pris contre le droit sacré de l'humanité, qui avoient été traînés dans les cachots de Barcelone & de Figuerres, vont être bientôt rendus à leurs familles républicaines, conformément aux articles de la capitulation.

Voici la force de l'armée espagnole qui étoit à Collioure ou aux environs:

Six bataillons de gardes d'Espagne, un régiment de petits Gardes-Walounes: en tout, 11 régimens d'infanterie non-complets, sans compter l'artillerie & la cavalerie.

Officiers. 3 maréchaux-de-camp, 10 brigadiers, 15 colonels, 60 lieutenans-colonels, 300 capitaines, lieutenans ou

sous-lieutenans, 300 sergens, 6468 soldats, plusieurs compagnies de canonniers une de cavalerie.

Six mille 468 fusils & gibernes, 20 drapeaux, 100 caisses de tambour, tous les chevaux & mulets, armemens, équipement de la cavalerie & de l'artillerie, sont restés en notre pouvoir. Nous vous enverrons deux officiers qui seront chargés de présenter à la convention les marques éclatantes de la victoire des républicains. *Vive la république!*

Signés, Soubrany & Milhaud.

N. B. Voici le texte du décret rendu, le 15 prairial, à la nouvelle des triomphes de la république vers les Pyrénées :

1. L'armée des Pyrénées-Orientales ne cessera de bien mériter de la patrie : les lettres officielles qui annoncent ses succès, seront imprimées dans le bulletin, & envoyées sur-le-champ aux autres armées de la république.

2. Les citoyens de Bagnols-les-Mers & de Collioure ont bien mérité de la patrie.

3. Il sera élevé à Bagnols un obélisque de granit, sur lequel sera gravée l'inscription suivante : *Ici sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains, & rendirent à la valeur ce qu'ils tenoient de la trahison.*

4. Le fort Saint-Elme portera désormais le nom de *Fort du Rocher*, & le Port-Vendré se nommera le *Port de la Victoire*.

Tallicn a dit, dans la même séance du 15 prairial :

« La malveillance s'est empressée de dénaturer ce que Bourdon de l'Oise & moi avons dit hier en énonçant notre opinion sur le projet de décret présenté par le comité des finances. Le journal des débats a imprimé que nous avions demandé la suppression des impositions sujettes à répartition; il n'a pas dit que nous n'avions l'un & l'autre proposé l'application de ces vues qu'à l'époque de la paix; la convention nationale se rappelle cependant que nous n'avons parlé que de ce sens. Je déclare, en mon particulier, que je regarderois comme mesure contre-révolutionnaire de s'occuper en cet instant d'aucun changement dans le système des contributions actuellement existantes, & dont le recouvrement exact est indispensable pour la prospérité de la fortune publique.

« Les ennemis du bien public se proposent, sans doute, de profiter de cette circonstance pour égaler les bons citoyens; mais il suffit aux représentans du peuple d'indiquer le piège, pour être assurés que les efforts de la malveillance seront encore une fois victorieusement déjoués.

« Je demande acte de ma déclaration, & son insertion au bulletin ».

La convention nationale a décrété que la déclaration de Tallicn sera insérée au bulletin.

(Présidence du citoyen Robespierre.)

Séance du 17 prairial.

« (Dans la séance tenue hier soir pour le renouvellement du bureau, sur 220 votans, Robespierre a obtenu 216 suffrages pour la présidence. Les trois nouveaux secrétaires sont : Cambacerez, Briez & Michaud.)

Bulletin du patriote Gessroy. — « Les 24 heures se sont passées sans de nouveaux accidens. La journée a été bonne. Les douleurs des plaies diminuent. La supuration s'établit; elle est encore mêlée de fragmens d'escarres & de caillots de

sang. Il a dormi pendant la nuit environ 5 heures. Ce matin il n'a point de fièvre ».

Le décret rendu hier, sur le rapport de Grégoire, est rédigé en ces termes :

« Le comité d'instruction publique présentera un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire & un vocabulaire nouveau de la langue française; il présentera des vues sur les changemens qui en faciliteront l'étude & lui donneront le caractère qui convient à la langue de la liberté ».

La section de la Réunion présente deux cavaliers montés, armés & équipés.

Un ci-devant chanoine de Toul, âgé de 77 ans, qui n'a prêté le serment qu'après le délai fixé par la loi, demande à être excepté à raison de son âge & de son intention, des peines que la loi impose dans cette circonstance. — Carrier s'élève avec force contre cette pétition; il retrace tous les malheurs occasionnés dans la Vendée par le fanatisme des prêtres, & observe que l'humanité réclame contre ces individus la sévérité la plus inflexible. — L'opinion de Carrier est appuyée par Mallarmé. — La convention nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition de l'ex-prêtre de Toul.

La flotille commandée par Castagnet s'est emparée de plusieurs navires ennemis, dont quatre espagnols entrés à Port-Vendré le 8 prairial. Il est entré aussi dans les ports de Brest, de l'Orient & Rochefort, diverses prises, savoir : un navire anglais chargé de coton; un autre bâtiment de la même nation, chargé de vin; un hollandais avec une cargaison de sel; un autre hollandais, chargé de vins; un brick anglais, chargé de toiles; deux bâtimens hollandois chargés de bled; deux navires anglais chargés de vins & cotons; l'une de ces deux dernières prises, avoir à bord 20 mille piastras.

Après avoir annoncé ces prises, Barrère présente quelques réflexions relatives aux fêtes nationales : il fait observer que les représentans du peuple ne portent pas le plus léger signe des fonctions augustes qu'ils exercent, tandis que toutes les autorités constituées, tous les fonctionnaires publics portent, sous diverses formes, les couleurs chéries de la liberté. L'assemblée constituante se para quelque-tems d'un costume que le despote avoit réglé dans son conseil : l'assemblée législative prit aussi une marque caractéristique; mais le cordon que portoient ses membres, se rapprochoit trop des formes honorifiques & privilégiées qu'imagina la tyrannie pour s'assurer des esclaves. Cependant le langage des signes n'est pas à dédaigner; l'on apprécie aisément l'influence salutaire d'une bonne législation des sens... Déjà les représentans du peuple dans les armées & les départemens ont un costume que Paris seul n'a pas vu encore, & qui consiste principalement en un chapeau garni d'un parachute & une ceinture aux trois couleurs.

En attendant que le comité de salut public propose un plan sur le costume, Barrère, au nom de ce comité, présente une mesure provisoire qui est décrétée.

Les membres de la convention nationale assisteront, le 20 prairial, à la fête de l'Être suprême, avec le costume des représentans du peuple près les armées ou dans les départemens : ceux qui ne seroient pas munis de ce costume, se feront inscrire dans le jour, au comité des inspecteurs de la salle; & le 19, à midi, il sera délivré à chacun d'eux un chapeau avec un parachute & une ceinture tricolore. La fête en l'honneur des jeunes héros, Barra & Viala, sera célébrée le 30 messidor prochain.